

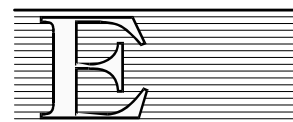


NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts

**Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion annuelle
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des
finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour l'Afrique**

Lilongwe (Malawi)
25-28 mars 2010



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/29/9
4 mars 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Exécution du programme de la Commission économique pour
l'Afrique pour la période 2008-2009**

Table des matières

Sigles et acronymes.....	ii
Résumé analytique	iii
I. Introduction.....	1
II. Aperçu des principaux résultats obtenus.....	2
A. Production, partage et mise en réseau de connaissances.....	2
B. Plaidoyer et recherche de consensus	4
C. Services consultatifs et coopération techniques.....	7
D. Activités de développement à l'échelon sous-régional.....	9
III. Exécution des produits	14
IV. Difficultés rencontrées et enseignements tirés.....	20
A. Difficultés.....	20
B. Enseignements tirés.....	21
V. Conclusions et recommandations.....	23
Annexe: Vue d'ensemble du cadre du projet de budget-programme de la CEA pour la période 2008-2009	

Sigles et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
BSR	Bureaux sous-régionaux
CAE	Communauté de l’Afrique de l’Est
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communautés économiques régionales
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l’Union africaine
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
TIC	Technologies de l’information et des communications
UMA	Union du Maghreb arabe

Résumé analytique

Le présent rapport d'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique est le premier du genre qu'elle soumet à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Traditionnellement, un rapport sur l'exécution du programme et du budget est régulièrement présenté au Siège dans le cadre de l'examen intergouvernemental des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies.

Ce rapport est élaboré en réponse à des demandes de plus en plus nombreuses des États membres de la CEA qui souhaitent que la Commission gagne en efficacité et puisse, dans les limites des ressources disponibles, répondre à leurs besoins et relever les nouveaux défis qui se posent, mais aussi montrer qu'elle peut, par son action et ses résultats, peser sur les événements au bénéfice de ses mandants. Il répond également à la demande croissante de résultats et de transparence concernant l'emploi des ressources que les États membres et d'autres acteurs mettent à la disposition de la Commission. Le rapport rend compte des principaux résultats obtenus au cours de la période biennale 2008-2009, ainsi que des problèmes rencontrés et des enseignements tirés à cet égard. On notera surtout que les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail 2008-2009 ont servi à la préparation du Cadre stratégique/Plan-programme biennal pour la période 2012-2013, qui est également soumis à la Conférence pour examen.

Les activités et les résultats dont le présent rapport rend compte se sont inscrits dans le contexte de l'important repositionnement de la Commission, mené en 2006, et des efforts accomplis pour approfondir les premiers acquis de l'exercice, du renforcement du rôle et du mandat des bureaux sous-régionaux (BSR) de la CEA, de l'attention renouvelée accordée à la statistique et de l'approbation d'importantes ressources supplémentaires pour la Commission en 2008 dans le cadre du renforcement du pilier développement de l'ONU.

Au cours de la période considérée, la CEA a obtenu des résultats appréciables dans toutes les lignes de service: la production, le partage et la mise en réseau de connaissances; le plaidoyer et la recherche de consensus; et les services consultatifs et la coopération technique. En ce qui concerne la gestion des connaissances, la Commission a continué de produire diverses publications dont le *Rapport économique sur l'Afrique*, le *Rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique*, le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, le *Rapport sur les femmes en Afrique* et le *Rapport sur le développement durable en Afrique*.

S'agissant du plaidoyer et de la recherche de consensus, la CEA a aidé les États membres et les organisations africaines à définir des objectifs communs et des politiques cohérentes dans le cadre des activités d'appui au développement du continent. Des résultats ont été obtenus essentiellement à travers l'organisation de conférences et de réunions importantes dont la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et le Forum pour le développement de l'Afrique. Des initiatives telles que la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique ont aussi constitué de nouveaux cadres pour le plaidoyer et la recherche de consensus. La CEA a également poursuivi ses activités de renforcement des capacités de ses mandants en matière de conception et d'exécution des politiques de développement de diverses manières, que ce soit par des services consultatifs à la demande ou des ateliers de formation et des séminaires.

La production de connaissances a représenté 43% des produits de la CEA au cours de la période indiquée contre 37% pour les services consultatifs/la coopération technique et 20% pour le plaidoyer/la recherche de consensus. Ces résultats reflètent l'importance que la Commission accorde à la production et à la diffusion de connaissances. De même, 538 produits ont été

programmés contre 444 lors de la période 2006-2007. Ce progrès peut être attribué à la création de nouveaux sous-programmes sur les statistiques et le développement social, ce qui a fait passer le nombre total de sous-programmes de 8 à 10. Il rend compte aussi des nouvelles initiatives et de l'engagement opérationnel accru de la CEA dans la mise en œuvre des programmes de la Commission de l'Union africaine (CUA), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des communautés économiques régionales (CER) aux niveaux régional et sous-régional. Pour la période 2008-2009, le taux de réalisation global a été de 92%.

Malgré les résultats notables obtenus, la CEA a dû affronter deux types de problèmes au cours de la période à l'examen, à savoir les problèmes qui se sont posés à elle en tant qu'institution et ceux qui sont liés aux États membres et à d'autres acteurs. En tant qu'institution, la Commission a encore besoin de renforcer ses capacités pour évaluer comme il se doit l'exécution de son programme, de développer les moyens de diffusion et de partage des connaissances qu'elle produit et de redoubler d'efforts dans la collecte de ressources supplémentaires afin d'affronter de nouveaux défis. S'agissant des États membres, les problèmes qui se posent sont de deux sortes: il s'agit d'abord de modifier la perception que certains se font de la CEA, qui n'est pas une institution financière, mais une institution qui a surtout pour mandat de produire des connaissances et de renforcer les capacités. Il importe ensuite de mieux contribuer à l'établissement des priorités et à l'action de la CEA, notamment lorsqu'elle est dirigée vers les groupes vulnérables.

Le rapport souligne que la CEA doit continuer à s'efforcer de présenter ses objectifs de résultats de façon détaillée de façon à pouvoir communiquer toutes les informations essentielles afin d'asseoir la planification sur des données factuelles. Il indique également que la Commission devrait continuer de veiller à ce que ses services et produits soient conformes aux normes les plus élevées, et, donnant corps au concept «d'unité dans l'action», de continuer à établir des synergies parmi ses sous-programmes et unités administratives.

Enfin, le rapport souligne que la CEA, pour mieux connaître les besoins de ses mandants et mieux faire connaître son rôle et les avantages comparatifs qu'elle procure, devrait trouver les moyens de travailler en plus étroite collaboration avec les États membres. Il insiste notamment sur la nécessité de mettre en place un mécanisme facilitant le recueil des données et des informations nécessaires à la présentation des objectifs de résultat, y compris les réactions que suscite l'action de la Commission.

La principale recommandation faite à la CEA est de renforcer le partenariat avec les États membres, notamment en ce qui concerne la planification et l'exécution des produits. La Commission est notamment appelée à mettre en place un mécanisme facilitant le recueil de données et des informations nécessaires à la présentation des objectifs de résultat, y compris les réactions que suscite son action. Conformément aux principes régissant la gestion axée sur les résultats, la Commission sera ainsi comptable des résultats obtenus et pourra faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au titre du budget-programme.

Il est également recommandé que la CEA, dans l'exécution conjointe des principaux produits menée en appui au développement de l'Afrique, s'emploie à tirer parti des possibilités offertes par des partenaires stratégiques, en particulier de leurs avantages comparatifs. Cette recommandation revêt une importance particulière compte tenu de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour affronter les défis actuels et nouveaux du développement.

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique, qui est destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, vise à rendre compte des résultats les plus importants obtenus, ainsi que des problèmes rencontrés et des enseignements tirés au cours de la période 2008-2009. Les activités et les résultats dont le présent rapport rend compte se sont inscrits dans le contexte de l'important exercice de repositionnement de la Commission conduit en 2006, du renforcement du rôle et du mandat des BSR de la CEA, de l'attention renouvelée accordée à la statistique et de l'approbation, en 2008, par la Cinquième Commission et l'Assemblée générale, d'importantes ressources supplémentaires pour la Commission dans le cadre du renforcement du pilier développement de l'ONU.

2. Le repositionnement de la CEA a été conduit en 2006 par le Secrétaire exécutif à la lumière des défis que l'Afrique affrontait alors, dont la plupart sont toujours d'actualité, et des avantages comparatifs offerts par la Commission dans le paysage régional des organismes de développement. À cet égard, les priorités programmatiques de la CEA ont été affinées pour éviter les doubles emplois, promouvoir les complémentarités, éliminer les incohérences et mettre l'accent voulu sur les secteurs importants. Parallèlement, tout en maintenant les capacités d'analyse et de partage des connaissances de la Commission en ce qui concerne la totalité des thèmes et secteurs relatifs au développement, l'exercice de repositionnement a permis de veiller à ce que la CEA centre ses opérations sur un nombre plus restreint de secteurs et de thèmes dans lesquels sa compétence et sa contribution sont largement reconnues.

3. Sur la base de l'examen approfondi de la situation actuelle et conformément à son mandat et au programme de travail de l'Union africaine, la CEA s'est repositionnée pour mieux centrer ses activités sur deux grands domaines d'activité interdépendants: promouvoir l'intégration régionale par un soutien à la vision et aux priorités de l'Union africaine et répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et aux défis mondiaux qui se posent au continent.

4. Dans le cadre du repositionnement, la CEA a pris des mesures pour renforcer sa présence à l'échelle sous-régionale. Elle a pour cela donné aux BSR les moyens de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail. Étant appelée à collaborer avec des institutions continentales et des partenaires de développement pour mobiliser les ressources nécessaires, travailler de façon cohérente et éviter les doubles emplois, la CEA est également consciente de l'importance de l'établissement de partenariats pour obtenir les résultats escomptés. En plus des CER, les partenaires de base avec lesquels la Commission travaille en collaboration étroite sont des organisations continentales telles que l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organismes apparentés.

5. Dans le cadre du renforcement du pilier développement de l'ONU, l'ouverture de postes supplémentaires dans les commissions régionales, dont la CEA, répond aux demandes répétées des États membres qui souhaitent que l'ONU soit le moteur principal du développement et que les commissions régionales en soient les locomotives à l'échelle régionale. Ces ressources supplémentaires étaient très attendues quand on sait que la part des ressources allouées à l'exécution des programmes de développement de l'ONU et aux postes y afférents dans le budget ordinaire de l'Organisation avait été réduite. La CEA a donc

bénéficié de 19 postes supplémentaires dont la plupart iront aux activités de statistique et aux BSR.

6. Le renforcement des activités de statistique de la Commission obéit à la nécessité de combler le fossé entre les capacités nationales de surveillance et de statistique et les exigences au niveau mondial. Les commissions régionales de l'ONU sont en général bien placées pour jouer un rôle important à cet égard, compte tenu de leur proximité géographique et de leur connaissance des spécificités régionales. Il était donc nécessaire que la CEA renforce ses capacités pour mieux répondre aux nouvelles exigences qui se font jour en Afrique, notamment en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dans le cadre d'un renforcement de la capacité globale des Nations Unies dans ce domaine.

7. Le présent rapport met en relief les résultats obtenus par la CEA au cours de la période biennale 2008-2009, qui ont été dans une large mesure déterminés par les facteurs précités. Les résultats ont été en partie mesurés par l'exécution des produits. Sans minimiser la pertinence de l'exécution des produits conformément au programme établi, l'élément le plus important sont les changements apportés par l'exécution de ces produits. Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, le présent rapport contient également des informations sur les résultats obtenus.

8. Le chapitre II du rapport donne un aperçu des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité de la CEA. Le chapitre III se penche sur l'exécution des produits, tandis que le chapitre IV s'intéresse aux difficultés rencontrées et aux enseignements tirés au cours de cette période biennale.

II. Aperçu des principaux résultats obtenus

9. Au cours de la période considérée, la CEA a dispensé des services dans trois domaines fondés sur les connaissances: la production, le partage et la mise en réseau de connaissances; le plaidoyer et la recherche de consensus; et les services consultatifs et la coopération technique. Dans chacun de ces domaines d'intervention, des résultats notables ont été enregistrés comme on le verra dans le présent chapitre.

A. Production, partage et mise en réseau de connaissances

10. La CEA a continué de promouvoir la production, le partage et la mise en réseau de connaissances afin d'appuyer la prise de décisions et l'élaboration des politiques par les États membres, les CER et les autres acteurs. Au cours de la période considérée, la Commission a mené des études et produit des publications phares de grande qualité dont *le Rapport économique sur l'Afrique*, *le Rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique*, *le Rapport sur la gouvernance en Afrique*, *le Rapport sur les femmes en Afrique* et *le Rapport sur le développement durable en Afrique*. Elle a également élaboré *le Rapport intérimaire annuel sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté* et a contribué à d'autres publications importantes comme *Perspectives économiques en Afrique*.

11. L'édition 2008 du *Rapport économique sur l'Afrique* a contribué à renforcer la préparation et la participation de l'Afrique au Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu en 2008, ainsi qu'à la Conférence de Doha sur le financement du

développement, qui a eu lieu la même année. Quant à l'édition 2009 du *Rapport économique sur l'Afrique*, elle a mis en relief des recommandations pratiques et des stratégies relatives au développement du secteur agricole des pays africains à travers des chaînes de valeur en tant que fondement d'une croissance et d'un développement durables. Ce rapport a servi de base au débat qui s'est tenu sur cette question au treizième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui a eu lieu à Syrte, en Jamahiriya arabe libyenne.

12. Dans sa troisième édition, publiée en 2008, le *Rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique* a mis l'accent sur les résultats obtenus par les CER dans les domaines de la convergence macroéconomique, de la coopération monétaire et de l'intégration financière. Le Rapport a montré que malgré les quelques succès obtenus, les pays africains continuaient de se heurter à d'énormes difficultés pour atteindre les critères de convergence macroéconomique établis par leurs CER respectives, tels que les objectifs concernant l'inflation. Le Rapport a aussi souligné que malgré l'évolution enregistrée sur le plan financier, les activités des marchés financiers africains demeuraient superficielles par manque de capitalisation et de liquidités.

13. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* est une autre publication importante de la CEA parue au cours de la période 2008-2009. Pour préparer ce rapport, les pays ont présenté des rapports nationaux après avoir mené une enquête sur la question et organisé des ateliers de formation, ce qui a permis de faciliter le dialogue démocratique et l'articulation de meilleures politiques de gouvernance. Ce processus a conduit au renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre de la gouvernance démocratique et de respect des droits de l'homme dans 32 États membres.

14. La première édition du *Rapport sur les femmes en Afrique*, qui a aussi été publiée en 2009, a été fondée sur les résultats de l'expérimentation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) dans 12 pays africains à travers les cinq sous-régions du continent. S'appuyant sur une collecte systématique de données ventilées par sexe, le Rapport appelle à plus d'engagements pour accélérer l'instauration de l'égalité entre les sexes comme il est indiqué dans des cadres de référence tels que les mesures prises pour célébrer le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'examen, après 15 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole relatif à la femme en Afrique).

15. En collaboration avec des organismes apparentés de l'ONU, la CEA a aussi publié le *Rapport sur le développement durable en Afrique*, qui est aujourd'hui reconnu comme un instrument important pour le suivi et l'évaluation du développement durable en Afrique. Ce rapport a permis de renforcer les capacités des États membres et des CER en matière d'évaluation et de communication d'informations.

16. *Perspectives économiques en Afrique*, qui a été produit en collaboration avec la BAD et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), contient des analyses détaillées et des conseils pratiques étayés par des faits concrets sur les principaux défis du développement qu'affrontent les économies des pays africains. Au cours de la période considérée, deux numéros de *Perspectives économiques en Afrique* ont été publiés. En ce qui concerne la promotion de la convergence des politiques macroéconomiques en Afrique,

la CEA a conduit des études d'évaluation et une enquête sur les cadres des politiques macroéconomiques menées en Afrique.

17. Au cours de la période visée, la CEA a publié le *Rapport intérimaire annuel sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique*, qui a été soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui s'est tenue en 2008 à Addis-Abeba. Ce rapport a servi de base au débat sur cette question lors du Conseil exécutif de la onzième session ordinaire de l'Union africaine qui a eu lieu en juillet 2008 à Charm el Cheikh (Égypte). L'Assemblée de l'Union africaine a approuvé le Rapport en tant que document d'orientation pour la réalisation des OMD. En outre, la CEA a évalué la conformité des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre en relation avec les OMD avec les plans nationaux de développement, ce qui a permis aux États membres de confronter leurs expériences et d'apprendre les uns des autres.

18. Les réunions de groupes d'experts constituent des espaces importants pour améliorer la qualité et la pertinence des publications de la CEA et, par conséquent, des connaissances produites par la Commission. Ces réunions sont également l'occasion d'échanger des connaissances et des données d'expérience, mais aussi d'établir des réseaux. La CEA a ainsi organisé plusieurs réunions de groupes d'experts au cours de la période considérée. On citera, à titre d'exemple, celle qui a essentiellement réuni des universitaires en novembre 2008 à Addis-Abeba et qui a été consacrée à « la politique macroéconomique, aux capacités de production et à la croissance en Afrique ». Cette réunion a contribué à donner aux participants les moyens de mieux analyser les mécanismes de renforcement de la compétitivité du secteur industriel africain et d'autres secteurs de production.

19. Pour relever les défis du développement en Afrique, tous les acteurs nationaux doivent être pleinement associés à la prise de décisions et à la planification nationales. C'est à cette fin que la CEA diffuse, sur papier ou en ligne, les résultats de ses analyses à l'ensemble des acteurs du développement de l'Afrique. La Commission a aussi élaboré des produits porteurs de valeur ajoutée tels que des programmes radiophoniques et des CD-Roms.

20. Dans le cadre de sa stratégie de communication, la CEA a élaboré des plans promotionnels pour les médias locaux et internationaux, a distribué des documents sur les conférences/rencontres et a préparé et diffusé des communiqués de presse ainsi que des articles sur les grandes manifestations telles que la Journée des Nations Unies, le cinquantenaire de la CEA et la Journée internationale des droits de l'homme.

B. Plaidoyer et recherche de consensus

21. La CEA s'est employée avec succès à aider les États membres et les organisations africaines à établir des objectifs communs et des politiques cohérentes à l'appui du développement de l'Afrique. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'organisation de conférences et de grandes réunions, notamment la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et le Forum pour le développement de l'Afrique.

22. Les sessions 2008 et 2009 de la Conférence des ministres ont respectivement eu pour thème « Défis nouveaux et persistants auxquels l'Afrique fait face au XXI^e siècle et nouvel environnement économique international » et « Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire ».

en vue de la mobilisation des ressources intérieures». Dans la Déclaration consensuelle adoptée à l'issue de la Conférence de 2008, les ministres africains ont reconnu la nécessité de mettre en œuvre des stratégies permettant d'atteindre une croissance soutenue, partagée et généralisée afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD. La CEA a également préparé et présenté aux ministres un rapport sur le Consensus de Monterrey et le développement de l'Afrique. Une session spéciale consacrée à l'examen régional du financement du développement a été également organisée à l'occasion de cette conférence. Lors de la session de 2009, la Conférence a adopté une déclaration ministérielle assortie de recommandations sur les moyens de faire face à la crise économique et financière. Ces recommandations ont été adoptées par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2009.

23. Le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, organisé en collaboration avec l'UA, la BAD et le système des Nations unies, en novembre 2008 à Addis-Abeba, a été une grande manifestation de plaidoyer et de recherche de consensus. Ce forum a regroupé plus de 800 participants dont des ministres, des parlementaires, des représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales et du secteur privé, des chefs traditionnels et religieux, des médias et des jeunes. Cette rencontre a été pour le continent l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences dont elles sont victimes, de recenser les obstacles à l'application des politiques et stratégies appropriées et de proposer des mesures concrètes pour que les pays africains traduisent leurs engagements en actes concrets.

24. La Déclaration consensuelle et le plan d'action adoptés à l'issue du sixième Forum pour le développement de l'Afrique contiennent plusieurs recommandations importantes dont le lancement d'une campagne continentale en vue d'éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles; l'intensification des efforts visant à financer les actions de promotion de l'égalité des sexes et l'amélioration de la collecte de données fiables sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la violence à l'égard des femmes et des filles.

25. Une autre importante manifestation de plaidoyer et de recherche de consensus organisée au cours de la période considérée a été la Conférence ministérielle sur la crise financière mondiale et ses conséquences pour l'Afrique, qui s'est tenue en novembre 2008 à Tunis et à laquelle ont pris part les ministres des finances et du développement économique ainsi que les gouverneurs des banques centrales. À cette occasion, un communiqué sur les mesures à prendre pour atténuer les effets négatifs de la crise a été publié. La CEA a pris part à plusieurs réunions consultatives et préparé des documents de travail qui ont inspiré la position de l'Afrique au Sommet du G-20, en avril 2009 à Londres. Bon nombre des recommandations formulées dans les documents de la CEA ont été présentées par la délégation africaine et acceptées par les pays du G-20, comme l'atteste le communiqué final de la réunion.

26. Pendant la période considérée, la CEA et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) ont organisé une conférence internationale sur le thème «Institutions, culture et corruption en Afrique». Les cinquante-cinq communications présentées et les débats dont elles ont fait l'objet à cette occasion ont abouti à l'élaboration de nouvelles politiques, stratégies et initiatives pour lutter contre la corruption sur le continent et associer les principaux acteurs à ces actions. Au nombre des mesures concrètes de lutte contre la corruption et des réformes déjà entreprises dans certains pays africains, on citera la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

27. La CEA, la CUA et la BAD ont lancé, en mars 2009, la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, qui vise à établir des liens étroits de partenariat pour favoriser le dialogue et la recherche de consensus sur les principaux défis et problèmes auxquels fait face le continent. Cette coalition a organisé deux réunions de suivi en octobre et en novembre 2009 sur les importantes questions de la criminalité transfrontière en Afrique et de l'instabilité politique en Afrique, d'une part, et de la réaction de l'Afrique face à la crise financière mondiale, d'autre part.

28. La CEA, à travers notamment le Centre africain pour la politique en matière de climat, a également contribué à l'organisation de plusieurs réunions de partenaires dont la session spéciale sur le changement climatique du Forum des partenaires de l'Afrique, tenue le 3 septembre 2009, pour mobiliser les énergies et adopter une position africaine commune en prévision de la Conférence internationale sur le changement climatique qui a eu lieu en décembre 2009 à Copenhague. La Commission a contribué à la définition d'une position commune africaine, qui a été adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2009, pour que les préoccupations de la région soient suffisamment prises en compte au cours du Sommet de Copenhague.

29. Pour renforcer la cohérence de la gestion des activités économiques et sociales du système des Nations Unies en Afrique, le Mécanisme de consultation régionale - cadre de consultation pour la mise en œuvre accélérée de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD - a été transformé en un mécanisme de coordination opérationnel. La participation aux réunions du Mécanisme n'a cessé de s'améliorer et les neuvième et dixième sessions, toutes deux présidées par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, ont regroupé plus de 200 participants de haut niveau. Neuf groupes thématiques ont été mis en place dans les domaines prioritaires du nouveau NEPAD. Les réunions thématiques sont mieux structurées et plus régulières et la coordination générale de l'appui des Nations Unies à l'UA et au programme du NEPAD s'est améliorée. La plate-forme de réseau du savoir a permis d'avoir des débats en ligne sur les domaines thématiques du Mécanisme.

30. Au cours de la période considérée, la CEA a également continué de plaider et de rechercher des consensus sur la prise en compte des dimensions sociales dans tous les secteurs du développement, notamment de contribuer à la réalisation des OMD appropriés et de tenir compte des préoccupations des populations ainsi que des besoins sociaux des groupes vulnérables. À cet égard, la CEA a assuré le suivi de la réunion sur le thème «Jeunesse et leadership au XXI^e siècle» qui a eu lieu dans le cadre du cinquième Forum pour le développement de l'Afrique. La Commission a également apporté un appui concret à la formulation du programme de l'UA sur le développement de la jeunesse. Environ 295 participants ont assisté à la Conférence ministérielle sur le troisième examen quinquennal, 15 ans après la CIPD, qui s'est tenue du 20 au 23 octobre 2009 à Addis-Abeba. Assistaient à cette réunion, des représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, de la société civile et des associations de jeunes. Ceux-ci ont adopté un document final dans lequel ils se sont engagés de nouveau à intensifier leurs efforts en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD et des OMD dans un délai de cinq ans.

31. Un autre domaine où les activités de plaidoyer et de recherche du consensus de la CEA ont eu des retombées positives a été la formulation et la mise en œuvre de politiques tenant compte des liens agriculture-environnement. Ainsi, les 53 pays africains ont adopté

l'approche régionale en matière de développement agricole et de transformation en Afrique préconisée par la CEA. Les États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) se sont aussi attachés, avec l'appui de la CEA, à concrétiser la stratégie recommandée par la Commission, en créant un marché commun des denrées et produits agricoles stratégiques. Les pays africains ont, en outre, adopté le Cadre panafricain de politique foncière et de directives de l'UA, de la CEA et de la BAD. De plus, la dix-septième session de la Commission du développement durable a adopté les moyens d'action et d'autres mesures pratiques en vue de réaliser rapidement la sécurité alimentaire et le développement durable.

32. Pour tirer parti des négociations commerciales multilatérales, les pays africains se doivent de définir des positions communes et négocier en groupe. La CEA joue un rôle de premier plan en apportant une assistance aux pays africains dans ce domaine. Elle a ainsi préparé un rapport d'audit sur les Accords de partenariats économiques provisoires et a formulé des recommandations sur la voie à suivre dans les négociations sur cette question. La CEA, avec le soutien de son Centre africain pour la politique commerciale – un projet financé par le Gouvernement canadien – a collaboré étroitement avec la CUA pour préparer un modèle concernant de tels accords. Ce modèle a été approuvé par les ministres africains du commerce qui ont recommandé qu'il tienne lieu de directives générales pour les négociations des accords de ce type.

C. Services consultatifs et coopération technique

33. La CEA a continué d'aider les États membres, les CER et les principales organisations régionales et sous-régionales à développer leurs moyens de conception et de mise en œuvre de politiques de développement, en ayant recours à divers instruments – services consultatifs à la demande, ateliers de formation et séminaires.

34. Au cours de la période biennale 2008-2009, le Programme ordinaire de coopération technique a continué à servir d'instrument de renforcement de la capacité des États membres de faire face à des problèmes de politique générale et à des difficultés techniques bien définies dans différents secteurs du développement. En particulier, les ressources du Programme ont été utilisées pour répondre aux besoins des États membres en matière de conseils spécialisés et de formation dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre de stratégies et programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les OMD, la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement des capacités dans les domaines du commerce et des négociations commerciales, les statistiques, la prise en compte de l'égalité des sexes – notamment par le renforcement des droits juridiques et des droits fondamentaux des femmes, - l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) aux fins du développement, le développement de l'infrastructure, la gouvernance et l'administration publique, l'appui à la reconstruction après un conflit et la mise en œuvre du NEPAD. Grâce au Programme, la CEA a eu les moyens et la latitude de faire face aux nouveaux problèmes qui se posent ou qui apparaissent dans le domaine du développement, tels que l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci.

35. La CEA a dépêché 51 missions consultatives dans 23 États membres et organisé plusieurs ateliers et séminaires qui ont regroupé plus de 500 participants. En tout, 38 pays ont directement bénéficié des activités régionales de formation de fonctionnaires chargés de l'élaboration de politiques dans différents secteurs. Ainsi, grâce à l'appui de la CEA au

Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le Secrétariat de ce mécanisme a pu conduire des évaluations nationales ainsi que des missions d'appui dans plus de 14 pays.

36. De même, avec l'appui du Gouvernement coréen, la CEA a effectué des missions dans sept pays d'Afrique australe pour renforcer leur capacité de mise en œuvre des approches convenues en matière de partenariat privé - public (PPP) au niveau régional, notamment dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie. Toujours en collaboration avec le Gouvernement coréen, la CEA a organisé le Forum Corée-Afrique. Elle a, en outre, créé une base de données sur le partenariat privé-public afin de faciliter la collaboration entre les entrepreneurs.

37. La coopération technique a également été un succès car elle a permis aux pays africains de mieux formuler et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques sans exclusive et tenant compte de l'égalité de sexes en vue d'exploiter les informations à des fins de développement. À cet effet, et au terme de longues consultations soutenues par les Gouvernements canadien et finlandais, la Commission a apporté un appui à la Côte d'Ivoire, à la Gambie, au Nigéria et à la Sierra Leone, pour leur permettre d'entamer l'élaboration de leur infrastructure nationale d'information et de communication (INIC) ou de la parachever. Trois autres pays, à savoir le Bénin, le Mali et le Niger, ont élaboré des stratégies dans les domaines de l'administration, de l'éducation et de la santé en ligne.

38. La CEA a également contribué à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des informations pour le développement aux échelons national, sous-régional et régional. À cet égard, elle a lancé la Stratégie africaine de cybersécurité et a fourni une assistance technique au Burkina Faso, au Ghana et au Kenya pour l'analyse de leurs besoins respectifs en matière de politiques, de législation, de réglementation et d'infrastructures. Cette action a permis de renforcer les capacités des décideurs de ces pays. Chacun de ces pays s'emploie actuellement à créer un organisme national sur la cybersécurité.

39. Les activités menées par la CEA ont également contribué à l'amélioration de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et stratégies des pays. Ainsi, grâce un appui technique de la Commission, le Bureau de la statistique du Ghana a recruté un spécialiste des questions d'égalité entre les sexes pour l'aider à prendre en compte cette problématique dans les statistiques de l'institution. La Commission a également organisé des ateliers de formation sur la réalisation des enquêtes sur le budget-temps et aidé six pays africains à conduire des enquêtes de ce type. Cinq ateliers sous-régionaux ont été organisés pour faire connaître les outils mis au point par la CEA et former les participants à leur utilisation. En conséquence au moins 12 pays pilotes sont maintenant mieux assurés pour établir l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) ainsi que les données nécessaires au suivi de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces pays sont : l'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

40. Au cours de la période considérée, plusieurs CER ont également élaboré des plans d'action régionaux pour une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de leurs États membres. On citera notamment l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et l'Autorité

intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre a élaboré un plan stratégique pour les politiques d'égalité des sexes et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté un protocole sur la femme et le développement. La SADC a aussi bénéficié de l'assistance de la CEA dans le cadre de l'élaboration d'un outil de suivi régional destiné à faciliter l'établissement de rapports nationaux sur la mise en œuvre dudit protocole

41. Un nombre croissant de pays a également adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et adhéré au Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits de la femme en Afrique. Grâce à l'assistance de la CEA, Maurice a élaboré un cadre national pour l'égalité des sexes, qui a été adopté en 2008. Un atelier organisé par la Commission, en avril 2009 à Addis-Abeba, sur le thème « la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les échanges commerciaux » a également permis de former les participants à s'acquitter de cette exigence.

42. Dans l'ensemble, la capacité accrue des États membres de mettre en œuvre et de suivre les résolutions, les conventions, les instruments et les protocoles régionaux et internationaux sur les droits fondamentaux des femmes est confirmée par le fait que 44 pays ont soumis leurs rapports sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing dans le cadre du troisième examen quinquennal de ce Programme.

43. La CEA a également œuvré à améliorer les capacités des services nationaux de la statistique (SNS) dans les domaines de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données. Dix pays se sont fermement engagés à utiliser les manuels élaborés par la Commission sur la préparation des recensements et sur le traitement des données des recensements. Grâce aux ateliers organisés par la CEA sur le recensement, 10 pays ont utilisé le manuel à différentes étapes du recensement de leur population: l'Angola, le Burundi, Djibouti, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Malawi, le Mali, le Soudan, le Kenya et le Tchad. En 2009, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar et d'autres pays se sont engagés à entreprendre les mêmes activités pour préparer leurs recensements.

44. Les activités de coopération technique de la CEA visaient également à renforcer les capacités techniques et d'analyse des experts des secteurs public et privé qui assument les fonctions importantes de planification stratégique et de gestion économique dans les États membres. En 2008, 10 stagiaires de huit pays ont obtenu leur diplôme de maîtrise en politique et gestion économiques à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) de la CEA. Dix-huit formations ont été organisées, aussi bien sur les théories économiques avancées et les techniques quantitatives que sur des questions propres à l'Afrique telles que l'intégration régionale, la gestion de la dette ou les négociations commerciales mondiales. À cela, il faut ajouter les 93 participants – dont 26 femmes – au programme de courte durée qui a eu lieu en 2008. L'IDEP a également organisé, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un atelier sur les questions de migration, qui a regroupé divers dignitaires et fonctionnaires de haut niveau.

D. Activités de développement à l'échelon sous-régional

45. Avec la reconnaissance par les États membres du rôle déterminant des CER dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement tel que formulés dans les priorités de l'Union africaine et le programme du NEPAD, la CEA a pris des mesures en vue d'intensifier

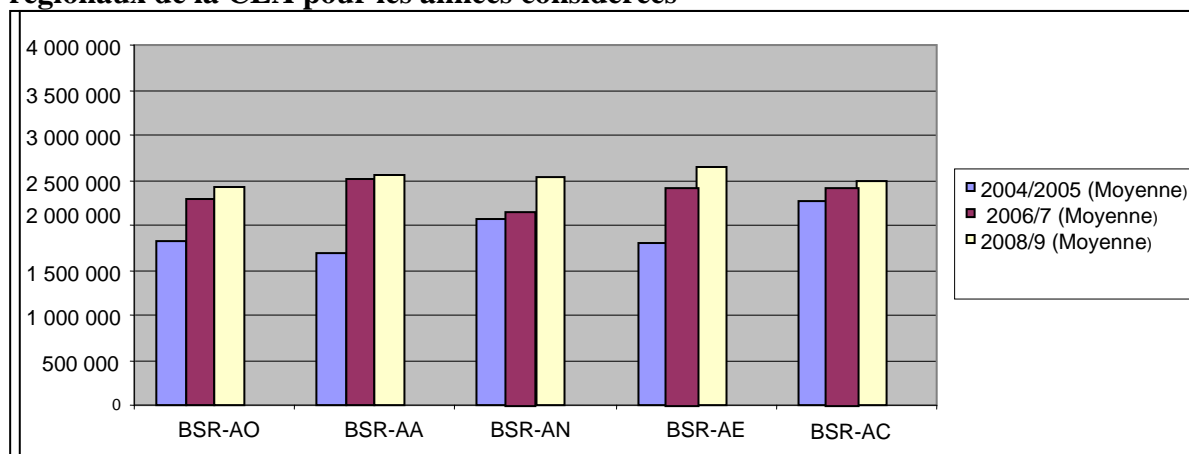
son assistance à ces structures pour consolider leurs capacités techniques et leur permettre de faire face aux problèmes de développement existants et naissants. À cet égard, dans le cadre du repositionnement de la CEA, mené en 2006, et en réponse aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation faite par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2004 et au plan d'action du Secrétaire général de l'ONU qui en a découlé et qui visait à renforcer les BSR, ces bureaux ont bénéficié d'un appui pour travailler plus efficacement en partenariat avec les CER et les autres organisations sous-régionales, à l'appui des priorités et programmes propres aux sous-régions. Par conséquent, en tant que principal intermédiaire entre le siège de la CEA, d'une part, et les CER et les États membres, d'autre part, les BSR ont également pour mission de diriger les activités opérationnelles et de servir d'organe d'exécution dans diverses sous-régions.

46. Les BSR ont été dotés des ressources humaines et financières supplémentaires pour leur permettre de remplir leur rôle et leur mandat renforcés. La figure 1 illustre l'augmentation des crédits en faveur des BSR au cours des trois périodes biennales écoulées.

47. Grâce aux ressources supplémentaires, les activités des BSR ont été renforcées, en particulier les services consultatifs et l'assistance technique aux États membres, les publications techniques et l'appui au plaidoyer, à la prise de décisions et à la mise en œuvre de programmes d'intégration sous-régionale. Conformément à leur nouveau statut, les cinq BSR ont élaboré d'importants programmes pluriannuels et détaillés d'appui et de coopération technique avec les principales CER de leur sous-région. À ce jour, la CEA a conclu des programmes d'appui pluriannuels avec les CER ci-après: l'Union du Maghreb arabe (UMA) par le biais du Bureau sous-régional en Afrique du Nord; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest; la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) par le biais du Bureau sous-régional en Afrique centrale; l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) à travers le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), par le biais du Bureau sous-régional en Afrique australe; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), directement avec la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce basée au siège de la Communauté.

48. Les BSR ont également continué de réunir leurs comités intergouvernementaux d'experts (CIE) respectifs pour fixer le cadre de leurs travaux. Les recommandations issues de ces réunions constituent de précieuses contributions à la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Figure-1: Montant moyen (en dollars) des ressources allouées aux bureaux sous-régionaux de la CEA pour les années considérées



Activités sous-régionales en Afrique du Nord

49. Des missions en nombre croissant (10 de janvier 2008 à décembre 2009, contre 5 pour la période biennale 2006-2007), destinées à fournir des services consultatifs, ont permis de donner aux États membres les moyens de mieux élaborer et mettre en œuvre des politiques portant sur divers domaines socioéconomiques. C'est ainsi que la mission dépêchée en Mauritanie a éclairé les responsables de ce pays sur la nécessité de développer la statistique en s'inspirant de l'expérience marocaine. Le transfert à Rabat du Bureau sous-régional en Afrique du Nord a contribué à relancer les partenariats tant au niveau sous-régional que national. Les initiatives du Bureau sous-régional en matière de gestion des connaissances ont également favorisé le dialogue entre les décideurs et les associations professionnelles.

50. Dans le cadre de son programme pluriannuel, le Bureau sous-régional a mis au point un cadre général de collaboration avec l'UMA. Les principaux résultats attendus (ou déjà réalisés) devraient renforcer les activités de sensibilisation et de recherche de consensus à la faveur de la tenue de la Conférence ministérielle sur l'agriculture et de ses activités de suivi, du Forum sur l'investissement, du Forum sur l'entrepreneuriat féminin et de la réunion du Groupe d'experts sur le transport maritime.

Activités sous- régionales en Afrique de l'Ouest

51. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a mis en œuvre les projets opérationnels suivants: «Renforcement des capacités institutionnelles de la CEDEAO, de l'UEMOA et du Secrétariat de l'Union du fleuve Mano»; «Cadre de gestion de l'information et du savoir sur la coopération et l'intégration économiques régionales» et «Système de gouvernance et Stratégie africaine de création et de conservation de richesses». Le Bureau sous-régional a également continué de resserrer les liens entre les États membres, les CER, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, notamment dans le domaine du partage de connaissances sur les OMD, des politiques d'adaptation au changement climatique et des mesures destinées à atténuer l'impact de la crise financière mondiale sur les économies d'Afrique de l'Ouest.

52. Dans le cadre du plan pluriannuel, le Bureau, de concert avec la Commission de la CEDEAO, a beaucoup contribué à la production de connaissances dans la sous-région, grâce à

l'élaboration conjointe de rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest et sur les principaux défis du développement auxquels la sous-région fait face. Il a aussi aidé à la tenue du Forum des affaires d'Afrique de l'Ouest, à la finalisation du Plan stratégique de la CEDEAO ainsi qu'à la modernisation et à l'amélioration des politiques et systèmes informatiques de la Commission de la CEDEAO. Le Bureau a également apporté une assistance technique à la mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD pour l'infrastructure en Afrique de l'Ouest, entrepris des missions dans six États membres pour les sensibiliser à la Stratégie africaine de création et de conservation de richesses, outil majeur de développement mis au point par le Bureau. Les échanges entre les principaux acteurs du développement sous-régional ont été accrus grâce au Centre d'information des Nations Unies de Niamey, qui a promu les activités de diffusion et de sensibilisation.

Activités sous- régionales en Afrique centrale

53. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a fait paraître de nombreuses publications, dont deux éditions du rapport phare «Les économies de l'Afrique centrale», et mis au point un modèle macroéconomique pour les pays de la sous-région. À travers son magazine trimestriel, son bulletin d'information hebdomadaire et son site Web, des manifestations médiatiques, des publications et des CD-ROM, le Bureau sous-régional a amélioré les échanges entre les principaux acteurs de la sous- région. Le Centre d'information des Nations Unies de Yaoundé et les coordonnateurs nationaux ont aussi participé au renforcement des échanges et à la diffusion des publications.

54. Le Bureau a signé des mémorandums d'accord avec deux CER (la CEEAC et la CEMAC), établissant ainsi un cadre de collaboration détaillé autour duquel le programme pluriannuel a été élaboré. Les principaux résultats accomplis au titre du programme pluriannuel sont les suivants: appui institutionnel aux CER pour l'exécution de quatre études dans les domaines suivants: développement de l'infrastructure et des services de transport; analyse des changements socioéconomiques dans la sous- région et élaboration du modèle de programme économique régional du Centre d'études politiques en Afrique centrale (CEPAC); enfin, harmonisation et diffusion des normes et des instruments des deux CER. Le Bureau sous-régional a également fourni des services consultatifs à la CEMAC et aux États membres dans le domaine des transports, des ressources en eau, des TIC, du financement de l'intégration régionale, des politiques commerciales, de la libre circulation des personnes, de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes ainsi que de la sécurité alimentaire. Il a assuré, avec d'autres parties, le service de nombreuses manifestations majeures. Un atelier sur le cadre réglementaire des TIC a également été organisé à l'intention d'experts venant du Gabon, du Cameroun et de la République centrafricaine. Dans le domaine de l'infrastructure, un mécanisme de suivi a été mis en place pour l'exécution du Plan-cadre de transport de l'Afrique centrale. Ces activités ont débouché sur l'adoption de 55 projets prioritaires et la mobilisation de près d'un million de dollars.

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

55. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a lancé un observatoire de l'intégration régionale, qui sert de structure interactive pour mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration dans la sous-région. L'Observatoire est aussi un cadre pour échanger des connaissances et créer des réseaux d'institutions travaillant sur les questions d'intégration régionale.

56. En novembre 2008, le Bureau sous-régional a aidé à la tenue d'un atelier sur le plan minimum d'intégration de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Organisé en collaboration avec le secrétariat de l'Autorité, l'atelier a réuni des experts venant de pays d'Afrique de l'Est et d'institutions partenaires de l'IGAD. Les participants ont fait des recommandations précises et arrêté des directives pour l'élaboration du Plan minimum d'intégration, comme l'avait demandé le douzième Sommet des chefs d'État de l'IGAD en juin 2008. La mise en œuvre du Plan minimum d'intégration contribuera à revigorer l'Autorité intergouvernementale et à lui permettre de s'acquitter de son mandat en tant qu'organisation d'intégration régionale et pilier important de l'UA.

57. Le Bureau sous-régional continue avec succès de mettre en place et de renforcer la coopération avec les principales CER de la sous-région d'Afrique de l'Est. À cet égard, des programmes pluriannuels ont été convenus avec l'IGAD, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Dans ce cadre, le Bureau sous-régional s'est employé à renforcer les capacités institutionnelles des CER, notamment en matière de planification stratégique et de restructuration institutionnelle. Autre résultat obtenu: la préparation d'études et d'ateliers à l'appui de l'harmonisation et de la convergence des politiques dans le domaine des transports et de l'infrastructure, du développement des TIC, de la sécurité alimentaire et du renforcement des capacités commerciales.

Activités sous-régionales en Afrique australe

58. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé à Lusaka un forum sur la mise en œuvre des dispositions des protocoles de la SADC et du traité du COMESA relatives à la création de la zone de libre-échange et de l'union douanière de la sous-région.

59. Le Bureau sous-régional a également mis en place un cadre général de collaboration avec la SADC en matière de programmes pluriannuels. À cet égard, la coopération avec la SADC a permis d'atteindre un certain nombre de résultats clefs, dont la création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière dans la sous-région; la mise en œuvre avec l'aide de la CEA de l'initiative électronique de la SADC (e-SADC), outil régional d'encadrement des TIC; le développement des capacités statistiques grâce à des ateliers de formation et des services consultatifs; l'organisation d'ateliers conjoints sur la population, la migration et l'intégration régionale et le développement d'un outil régional de suivi de la parité hommes-femmes.

60. D'importants progrès ont été faits dans la mise en place de réseaux d'acteurs du développement de la sous-région, dont les consultations en cours avec les bureaux sous-régionaux de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement en vue de définir les domaines potentiels de collaboration entre la CUA, la BAD, la CEA et la SADC. À cet égard, un cadre de collaboration entre ces institutions a été adopté et des domaines d'intervention conjointe définis. Au nombre des activités menées en commun pendant la période considérée figurent l'atelier CUA/BAD/CEA/SADC sur les ressources en eau et l'assainissement; l'atelier CEA/OIT/OIM/SADC sur la population, la migration et l'intégration régionale; le travail actuellement mené en commun par la SADC et le Bureau sous-régional sur une publication concernant les contributions des individus et des institutions à la promotion de l'égalité des sexes et au développement et enfin, le travail conjoint

SADC/BSR-AA sur le développement d'un outil régional de suivi de la parité hommes-femmes.

III. Exécution des produits

61. On trouvera dans le présent chapitre une analyse comparative des produits de la CEA par ligne de services pour les périodes exercice biennales 2006-2007 et 2008-2009 et de l'exécution des produits par sous-programme au cours des deux périodes.

A. Exécution des produits par ligne de services

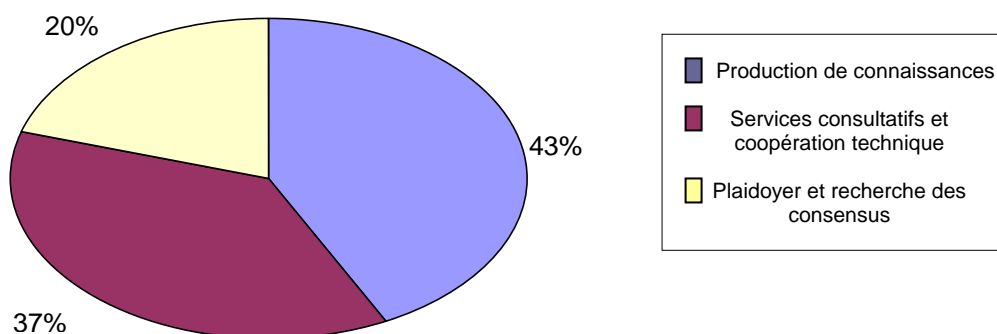
62. Le tableau 1 ci-après présente une répartition détaillée des produits exécutés dans les différentes lignes de service de la CEA au cours des périodes biennales 2006- 2007 et 2008-2009 .

Tableau 1: Produit de la CEA par ligne de service

Lignes de services	Nombre de produits exécutés en 2006-2007	Nombre de produits exécutés en 2008-2009
Plaidoyer et recherche de consensus		
Grandes réunions	74	82
Manifestations spéciales	11	12
Autres réunions/forums	4	10
Sous- total	89	104
Production de connaissances		
Publications périodiques	26	17
Publications isolées	76	53
Réunions de groupes d'experts	53	47
Documentation à l'intention des organes délibérants	73	61
Supports techniques / Brochures ...	37	40
Sous- total	265	218
Renforcement des capacités		
Services consultatifs	102	51
Formation de groupe	37	59
Bourses	10	31
Projets opérationnels	38	50
Sous- total	187	191
Total	541	513

63. Le tableau 1 montre que 218 (soit 43%) des produits exécutés par la Commission pendant l'exercice biennal 2008 - 2009 l'ont été au titre de la production de connaissances, tandis que 191 produits (soit 37%) et 104 produits (soit 20%) l'ont été dans le cadre des activités de services consultatifs/coopération technique et de plaidoyer/de la recherche de consensus, respectivement. Ces chiffres, tout comme la figure 2, illustrent l'importance que la CEA attache à la production et à la diffusion de connaissances.

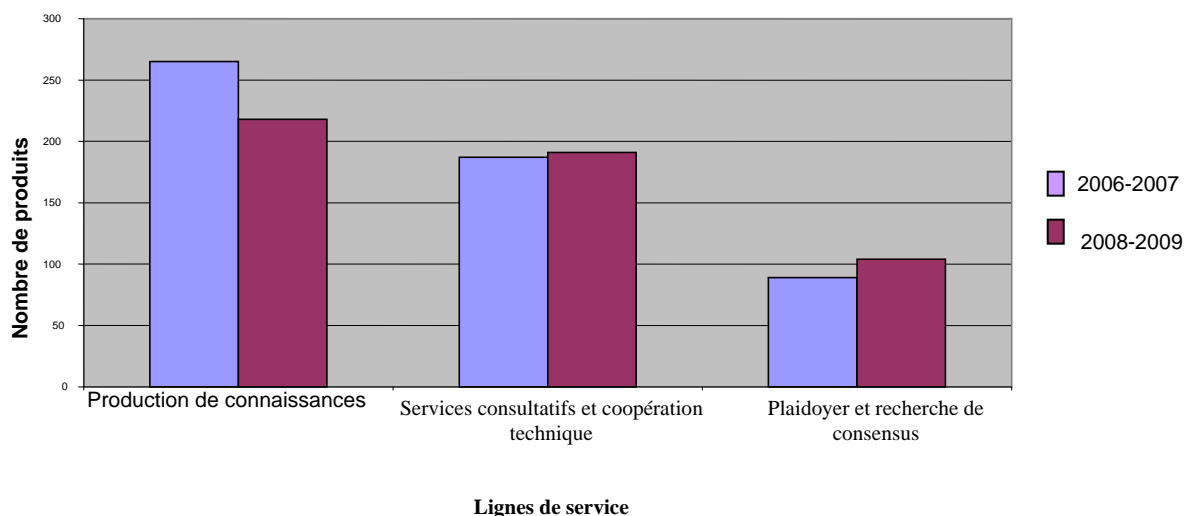
Figure 2: Part des produits de la CEA par ligne de service (2008-2009)



64. Toutefois, comme le montre la figure 3, le nombre des produits exécutés au titre de la production de connaissances pendant la période biennale 2006- 2007 (soit 265 produits) dépasse celui des produits exécutés pendant la période biennale 2008- 2009 (soit 218 produits). Cette situation tient au nombre plus élevé de publications périodiques, de publications isolées, de réunions de groupes d'experts et de documents à l'intention des organes délibérants au cours de la première période biennale par rapport à la seconde. Le seul domaine de production et de partage de connaissances dans lequel la CEA a exécuté plus de produits en 2008 - 2009 qu'en 2006 - 2007 est celui des supports techniques.

65. S'agissant des deux autres lignes de service, la CEA a exécuté 191 produits au titre des services consultatifs/de la coopération technique et 104 produits au titre du plaidoyer/de la recherche de consensus, en 2008-2009, contre 187 et 89 respectivement en 2006-2007. Dans l'ensemble, il y a eu plus de grandes réunions, manifestations spéciales et autres rencontres (soit 82, 12 et 10 respectivement) en 2008-2009 qu'en 2006-2007(soit 74, 11 et 4 respectivement) dans les différentes catégories. De même, il y a eu davantage de formations de groupes, de bourses et de projets opérationnels (soit 59, 31 et 50 respectivement) en 2008-2009 qu'en 2006-2007 (soit 37, 10 et 38 respectivement) dans les différentes catégories. Ces augmentations entrent dans la logique de la priorité accordée aux partenariats et au renforcement de la présence sous- régionale de la CEA.

Figure 3: Produits de la CEA par ligne de service



B. Taux d'exécution par sous-programme

66. L'analyse des produits par ligne de services présentée à la section précédente s'inscrit dans un contexte plus large de gestion axée sur les résultats, dans lequel les activités de la CEA sont régies par un cadre logique clairement défini. Ce cadre logique, joint en annexe au présent rapport, est articulé autour des sous-programmes suivants: commerce, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistiques et développement social. Ces sous-programmes sont exécutés par des unités administratives au sein des différentes divisions de la CEA qui sont chargées d'exécuter les produits de chacun des sous-programmes.

67. La présente section présente l'exécution des produits par les divers sous-programmes. Elle vise uniquement à donner un bref aperçu de la situation pour la période biennale 2008-2009 et d'entamer le processus de constitution de données pour une évaluation plus poussée dans le futur. À cet égard, le tableau 2 montre le nombre des produits programmés, des produits ajoutés par décision d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat, celui des produits reportés et des produits supprimés, ainsi que le taux d'exécution pour les différents sous-programmes de la CEA. Il montre également le taux d'exécution global, qui a été de 92%.

68. Durant la période biennale 2008-2009, 538 produits ont été programmés contre 444 pour la période 2006-2007 (figure 4). De même, le nombre des produits prescrits (ceux initialement programmés plus ceux reportés plus ceux ajoutés par décision d'un organe délibérant) a aussi augmenté, passant de 472 produits pour l'exercice 2006-2007 à 538 pour l'exercice 2008-2009. Cette augmentation peut s'expliquer par la création de nouveaux sous-programmes sur la statistique et le développement social, qui a porté le nombre des sous-programmes de 8 à 10. Elle reflète également de nouvelles initiatives de projets et

l'accroissement de l'engagement opérationnel de la CEA dans la mise en œuvre des programmes de la CUA, du NEPAD et des CER aux niveaux régional et sous-régional.

69. Si le nombre des produits exécutés est passé de 9 pendant la période 2006-2007 à 19 pour la période 2008-2009, le nombre total des produits ajoutés a, lui, décru. On compte ainsi 4 produits ajoutés par décision d'un organe délibérant et 22 autres sur proposition du Secrétariat pendant la période 2008-2009, contre 19 et 108 respectivement pendant la période 2006- 2007. La réduction drastique du nombre des produits ajoutés, en particulier à l'initiative du Secrétariat, mérite d'être soulignée et traduit l'amélioration de la planification au niveau du Secrétariat.

Tableau 2 : Taux d'exécution des produits par sous-programme

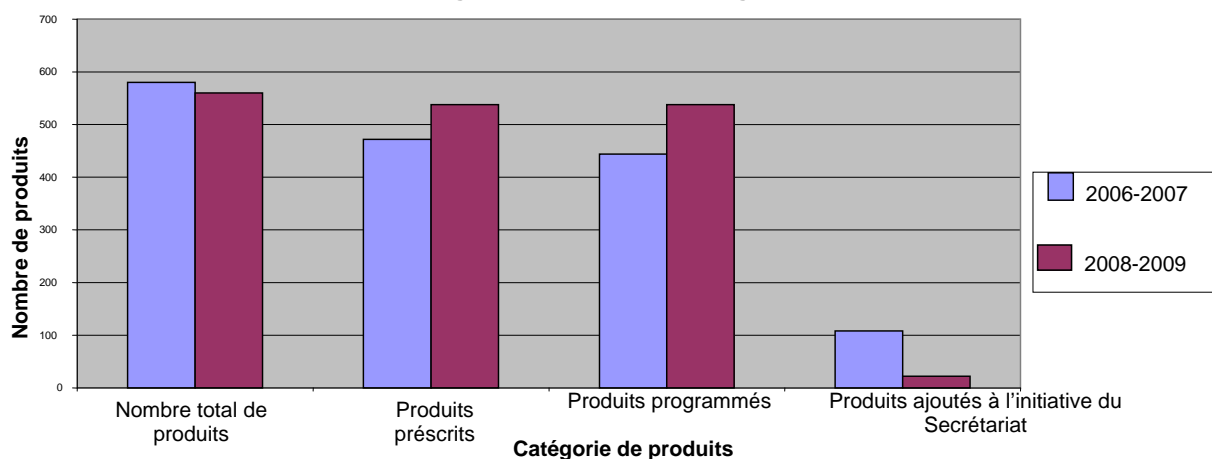
Sous-programmes ^a	Produits programmés	Produits exécutés	Produits ajoutés		Écarts par rapport aux activités programmées		Taux d'exécution ^b (%)
			Par décision d'organes délibérants	Sur proposition du Secrétariat	Produits reportés	Produits supprimés	
Commerce, finance et développement économique	31	28			1	2	90
Sécurité alimentaire et développement durable	25	19			5	1	76
Gouvernance et administration publique	46	44			2		96
Information, science et technologie au service du développement	29	29		3			100
Coopération économique et intégration régionale	30	24	1	3	6		80
Égalité des sexes et participation des femmes au développement	31	27			4		87
Activités sous-régionales de développement en en Afrique du Nord	48	43	2	4	3	2	90
Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Ouest	44	42		3	2		95
Activités sous-régionales de développement en Afrique centrale	43	43		9			100

^a Chaque sous-programme fonctionne suivant un cadre logique (indiquant les objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs de réussite et les produits), dont un aperçu est joint à l'annexe 1.

^b Les taux d'exécution sont calculés uniquement pour les produits programmés, appelés produits prescrits dans le tableau.

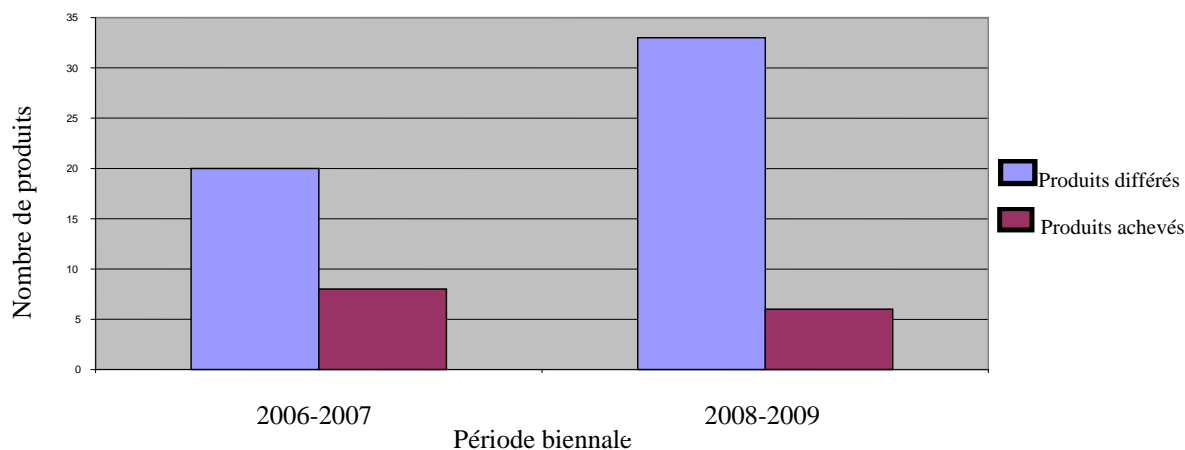
Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Est	44	40	1		3	1	91
Activités sous-régionales de développement en Afrique australe	44	40			3		91
Planification et administration du développement	54	50			3		93
Statistique	41	41					100
Development social	28	27			1		96
Total	538	497	4	22	33	6	92

Figure 4: Produits par catégorie



70. S'agissant des écarts par rapport aux activités programmées, 33 produits ont été reportés à la période biennale suivante, tandis que 6 autres ont été supprimés pendant la période 2008-2009. Cela montre une augmentation des produits reportés et une réduction des produits supprimés par rapport à la période 2006-2007, au titre duquel 20 produits ont été reportés et 8 supprimés (figure 5).

Figure 5 : Écarts par rapport aux engagements programmés



IV. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

71. La présente section rend compte des difficultés rencontrées par la CEA pendant la période biennale 2008-2009 ainsi que des enseignements tirés et des efforts accomplis pour faire face à ces difficultés.

A. Difficultés

72. Les difficultés rencontrées par la CEA pendant la période biennale 2008-2009 peuvent être classées en deux catégories, à savoir celles qui concernent l'institution elle-même et celles qui sont liées aux États membres.

Amélioration de la gestion axée sur les résultats et difficultés d'ordre institutionnel

73. En tant qu'institution, la CEA doit encore renforcer ses capacités d'évaluation de l'exécution des programmes. Elle peut notamment améliorer l'exactitude, l'adéquation et la crédibilité des données utilisées dans son cadre de résultats des programmes et sous-programmes ainsi que la cohérence du cadre logique des programmes. En renforçant sa capacité de rendre compte en détail de la réalisation des objectifs, elle assurera la disponibilité de toutes les informations indispensables pour fonder la programmation sur des données concrètes au cours des exercices biennaux futurs. Pour ce faire, elle pourrait notamment renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation. Des ressources suffisantes doivent également être affectées aux activités de formation à la gestion axée sur les résultats. Des ressources supplémentaires sont donc nécessaires pour mettre pleinement en oeuvre les stratégies d'auto-évaluation indispensables pour développer l'apprentissage, promouvoir la responsabilisation et étayer la prise de décisions.

74. Une autre difficulté que connaît la CEA en tant qu'institution est le fait que la transmission et la mise en commun des connaissances qu'elle produit restent limitées malgré les efforts déployés pour améliorer la situation au cours de la période à l'examen. Par conséquent, la diffusion d'un certain nombre d'idées et de recommandations résultant du travail d'analyse qu'elle a effectué s'en est trouvée freinée. C'est aussi pour cela que certains États membres ne connaissent pas bien les services et produits offerts par la CEA.

75. La Commission a continué de veiller à ce que ses services et ses produits répondent aux exigences les plus élevées. Cela avait été mis en lumière par l'exercice de repositionnement en 2006, et des efforts sont nécessaires pour améliorer durablement les pratiques actuelles.

76. La mobilisation de ressources supplémentaires, tant ordinaires qu'extrabudgétaires, aurait permis de renforcer les travaux de la Commission concernant les nouvelles questions qui se posent aux niveaux mondial et continental ainsi que ses activités de plaidoyer. L'insuffisance des ressources a empêché d'intensifier les activités dans certains domaines prioritaires pour les pays africains et d'approfondir des partenariats essentiels avec les CER, la CUA et la BAD. Les récentes crises financière et économique mondiales ont également lourdement grevé les ressources financières et humaines de la CEA. Une difficulté connexe est de trouver les moyens d'accélérer le processus de recrutement afin de pourvoir les postes vacants le plus rapidement possible pour que la Commission puisse fonctionner à plein régime. Le renforcement des synergies entre les sous-programmes de la CEA se traduira également par une meilleure utilisation des ressources disponibles et constitue d'ailleurs la raison d'être du concept d' «unité dans l'action».

Difficultés liées aux États membres

77. L'une des principales difficultés rencontrées au cours de la période à l'examen a été le recul, dans certains domaines d'activité de la CEA, de la participation des États membres au recensement des problèmes et à la définition des solutions à y apporter. Cela a eu des répercussions sur les résultats et les impacts ainsi que sur le rythme de mise en oeuvre d'un certain nombre de mécanismes et instruments importants. En fait, certaines parties prenantes se font une idée fautive du rôle de la CEA dans le développement de l'Afrique. Plusieurs États membres considèrent toujours la CEA comme un organisme de financement et non comme une institution dont le rôle principal est de produire des connaissances et de renforcer les capacités. Par conséquent, l'un des principaux défis que la Commission doit relever est de trouver des moyens de coopérer étroitement avec les États membres et de faire en sorte que ceux-ci lui fournissent, en retour, les informations appropriées sur son travail. Cela lui permettra non seulement de mieux comprendre les besoins des États membres mais aussi de redoubler d'efforts pour évaluer efficacement ses services et produits.

78. La participation insuffisante des États membres et d'autres parties prenantes à la définition des priorités et plus généralement aux travaux de la CEA a également entravé l'action de celle-ci.

B. Enseignements tirés

79. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés des difficultés susmentionnées auxquelles la CEA a été confrontée au cours de l'exercice 2008-2009. Ces enseignements, qui sont mis à profit dans le cadre des efforts en cours, ont notamment révélé la nécessité: de renforcer les activités de diffusion et de mise en commun des connaissances; d'améliorer la mobilisation et l'affectation des ressources; d'améliorer l'assurance de la qualité; de renforcer les partenariats et la collaboration avec la CUA et la BAD; de coopérer plus étroitement avec les États membres afin de les encourager à prendre des engagements et à s'approprier les activités; de mieux faire connaître les services fournis par la CEA et de les rendre plus

visibles; et de développer le capital humain dans les États membres et d'assurer la participation des groupes vulnérables.

80. Renforcer les activités de diffusion et de mise en commun des connaissances. La nécessité d'instaurer un meilleur partage des connaissances au sein de la CEA et avec les autres organisations, les décideurs et les établissements de recherche a été prise en considération lors de l'exercice de repositionnement de la Commission en 2006, ce qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie de gestion des connaissances. Cette stratégie met à nouveau l'accent sur la mise en réseau des connaissances en faisant appel à la fois à l'information, à la collaboration et à des échanges entre homologues ainsi qu'à la pleine intégration du partage des connaissances dans les processus de travail. On estime que cela contribuera à jeter des ponts entre les politiques de recherche et de développement et aidera à transmettre plus efficacement aux décideurs les nouvelles idées, les recommandations concernant les mesures à prendre, les enseignements tirés et d'autres éléments de connaissance. Au cours de la période biennale 2010-2011, la CEA accordera la priorité aux mesures suivantes: renforcer les réseaux existants avec les parties prenantes; contribuer au renforcement des capacités des chercheurs, des établissements de recherche et des gouvernements; promouvoir la publication et la diffusion des résultats des recherches; et réunir des informations sur les recherches effectuées sur le continent au moyen d'un site Web de la CEA.

81. Améliorer la mobilisation et l'affectation des ressources. Au cours de la période biennale 2008-2009, les travaux menés par la CEA sur des questions névralgiques telles que les biocarburants, les changements climatiques, les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD ont été entravés par la dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires. Bien que les partenariats aient continué de jouer un rôle essentiel dans l'exécution des activités de la CEA, les efforts visant à renforcer et à développer ces partenariats en l'absence de ressources adéquates se traduisent par une charge de travail supplémentaire pour le personnel disponible. De même, des mesures doivent être prises pendant l'exercice biennal en cours pour remédier aux contraintes d'effectifs dues à la vacance de postes clefs d'administrateur. Des efforts ont été entrepris dans ce sens.

82. Au cours de la période 2007-2009, la CEA est parvenue à mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 32,4 millions de dollars (4,64 millions en 2007, 13,68 millions en 2008 et 14,06 millions en 2009), soit 9,39 millions de plus (41 %) qu'au cours de la période triennale 2004-2006 (23 millions). On prévoit que la part des ressources extrabudgétaires continuera d'augmenter au cours des années à venir, en raison des efforts que mène actuellement la CEA pour conclure des partenariats à l'appui de son plan d'activités pour la période 2010-2012. Les plans d'activités constituent le principal outil que la Commission utilise pour mobiliser des ressources, et son plan d'activités précédent (2007-2009), qui tenait compte de son repositionnement, a contribué aux résultats de l'exercice biennal 2008-2009. Pour l'instant, seuls les partenaires de développement ont fourni des ressources financières à l'appui des plans d'activités de la CEA. Il est nécessaire d'envisager comment les États membres pourraient eux aussi fournir un appui, par exemple, grâce à des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA).

83. Améliorer l'assurance de la qualité. La mise en oeuvre de la stratégie de la CEA en matière d'assurance de la qualité est bien avancée. La Commission a élaboré des projets de directives applicables à l'ensemble de ses travaux d'analyse et de ses activités consultatives.

Elle a également mis au point une méthodologie pour évaluer la qualité d'activités et de produits choisis de façon aléatoire afin de définir des critères servant à déterminer l'évolution de cette qualité. Elle a redoublé d'efforts pour améliorer la qualité de ses travaux en créant au sein du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes, dans le cadre des mesures prises pour parachever son repositionnement en 2006, une nouvelle section de l'assurance de la qualité chargée de réviser et de mettre en oeuvre les directives et procédures en matière d'assurance de la qualité, d'évaluer les produits de la CEA et de s'assurer que ces produits sont de haute qualité et produisent l'impact souhaité.

84. Renforcer les partenariats et la collaboration avec la CUA et la BAD. Au cours de la période biennale 2000-2009, les activités de la CEA ont été renforcées grâce à la collaboration d'institutions comme la CUA et la BAD. Le Rapport économique sur l'Afrique et le Rapport sur les perspectives économiques en Afrique (African Economic Outlook), que la CEA produit en collaboration respectivement avec la CUA et la BAD, sont importants pour conférer cohérence et consensualité aux mesures recommandées en vue du développement de l'Afrique. Il est clair que les partenariats avec la CUA et la BAD ont joué un rôle essentiel en mettant en commun les talents, les efforts et les ressources pour relever les défis gigantesques auxquels l'Afrique est confrontée. Ces partenariats doivent être renforcés afin d'aider les pays africains à affronter leurs grands problèmes communs dans des domaines tels que la promotion de la femme, les changements climatiques, la gouvernance et l'intégration régionale.

85. Coopérer plus étroitement avec les États membres afin de les encourager à prendre des engagements et à s'approprier les activités. Au cours de la période biennale 2008-2009, on s'est rendu compte que le fait de coopérer plus étroitement avec les États membres pour déterminer les principaux problèmes et les solutions à y apporter jouait un rôle essentiel dans le renforcement et la pérennisation de l'impact des activités de la CEA. Une telle démarche est susceptible d'encourager une mobilisation aux niveaux sous-régional et national en faveur des initiatives de la CEA. Elle pourrait également garantir la prise en charge des processus de conception, d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et, par conséquent, se traduire par une meilleure appropriation des activités.

86. Mieux faire connaître les services fournis par la CEA et les rendre plus visibles. Pendant la période à l'examen, le retour d'information provenant des États membres a montré qu'il serait utile que la CEA leur fasse mieux connaître les divers services et produits qu'elle propose, en particulier ses services consultatifs. À cet égard, la poursuite des efforts engagés par celle-ci, en particulier par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, contribuera à accroître la visibilité.

87. Développement du capital humain dans les États membres et participation des groupes vulnérables. La CEA est consciente du fait que l'éducation, la formation professionnelle, des infrastructures adéquates et la bonne gouvernance sont des facteurs essentiels qui contribuent à l'amélioration des conditions sociales et économiques aux niveaux national et régional. Par conséquent, les pays africains doivent adopter des stratégies de développement du capital humain accordant une attention particulière à l'intégration des femmes et des jeunes dans les activités et les processus de développement. La CEA doit continuer à leur fournir un appui à cet effet.

V. Conclusions et recommandations

88. Ce premier rapport sur l'exécution du programme de la CEA montre l'efficacité des principales prestations de la Commission, à savoir la production, le partage et la mise en réseau des connaissances, le plaidoyer et la recherche de consensus, les services consultatifs et la coopération technique. Cette efficacité, en particulier dans certains domaines tels que les activités sous-régionales de développement, les statistiques, la promotion de la femme et le commerce, a également été reconnue par les principaux bénéficiaires sous diverses formes, par exemple dans des rapports, des communiqués, des résolutions et des déclarations.

89. Le présent rapport, qui ne donne qu'un aperçu des produits fournis et des résultats obtenus au cours de la période biennale 2008-2009, a principalement pour objet d'amorcer le processus de collecte de données en vue de procéder à une évaluation plus approfondie à l'avenir. Il met en lumière les principales difficultés rencontrées et les enseignements tirés par la CEA dans la mise en oeuvre de son programme de travail au cours de la période à l'examen. Il indique également les améliorations qui doivent être apportées pour mieux intégrer la gestion axée sur les résultats dans la culture de la Commission et en particulier assurer une évaluation efficace de l'exécution.

90. L'une des principales conclusions de l'analyse faite dans le présent rapport est que la CEA doit poursuivre ses efforts pour renforcer sa capacité de rendre compte en détail de la réalisation des objectifs afin d'avoir à sa disposition toutes les informations indispensables pour une programmation étayée par des données factuelles. À cet égard, elle doit renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation. De même, des ressources suffisantes doivent être affectées aux activités de formation à la gestion axée sur les résultats. La CEA doit également poursuivre les efforts qu'elle a engagés pour faire en sorte que ses services et ses produits répondent aux exigences les plus élevées, notamment en matière de qualité. Par conséquent, la section de l'assurance de la qualité nouvellement créée devrait avoir les capacités voulues pour élaborer et mettre en oeuvre de façon suivie des directives pertinentes.

91. Une autre conclusion, qui va dans le sens du concept d'« unité dans l'action », est que la CEA doit continuer à rechercher des synergies entre ses sous-programmes et ses unités administratives afin d'assurer une utilisation optimale des ressources disponibles.

92. Les conclusions ci-dessus appellent les recommandations suivantes :

Renforcer les partenariats avec les États membres

93. La CEA devrait renforcer ses partenariats avec les États membres, notamment au stade de la planification et de la fourniture des produits. En particulier, elle doit mettre en place un mécanisme qui facilite la compilation des données et des informations nécessaires pour l'établissement des rapports sur l'exécution, y compris le retour d'information concernant son travail. Ainsi, conformément à la gestion axée sur les résultats, la Commission devra rendre compte des résultats obtenus et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris dans le budget-programme.

Renforcement des partenariats avec les partenaires stratégiques

94. La CEA devrait continuer à s'appuyer sur ses partenaires stratégiques potentiels et notamment à mettre à profit leurs divers avantages comparatifs afin de fournir, en

collaboration avec eux, des produits importants pour le développement de l'Afrique. Cette action est d'autant plus essentielle qu'il faut utiliser de façon optimale les ressources disponibles pour relever les défis, nouveaux ou non, qui se posent en matière de développement.

Annexe: Vue d'ensemble du cadre du projet de budget-programme de la CEA pour la période 2008-2009

Sous-programmes	Objectifs	Réalisations escomptées	Indicateurs de réalisation
Sous-programme 1: Commerce, finance et développement économique	Contribuer à assurer une croissance économique accrue et durable au moyen d'analyses macroéconomiques et sectorielles plus poussées, du commerce international et d'un financement accru.	<p>a) Capacité accrue des États membres en matière d'élaboration, d'exécution et de supervision de politiques macroéconomiques solides et de meilleurs cadres institutionnels à des fins de développement durable, conformément aux priorités du NEPAD;</p> <p>b) Amélioration de la capacité des États africains de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales;</p> <p>c) Renforcement de la capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes en matière de commerce et de financement du développement en vue de promouvoir la compétitivité à l'échelle internationale;</p> <p>d) Renforcement de la capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes propres à créer un environnement susceptible d'accroître la compétitivité internationale des secteurs industriels et des autres secteurs productifs de l'Afrique, afin que les États membres puissent bénéficier de la mondialisation.</p>	<p>a) Accroissement du nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies favorisant la croissance;</p> <p>b) Accroissement du nombre de pays africains qui adoptent des positions en connaissance de cause à propos des questions touchant aux échanges commerciaux, ainsi qu'aux négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce et à celles relatives aux accords de partenariat économique;</p> <p>c) Accroissement du nombre de responsables (parties prenantes) bénéficiant des activités de la CEA qui déclarent pouvoir exploiter ou avoir exploité des connaissances et des compétences dispensées par la CEA pour élaborer et appliquer des politiques et programmes dans le domaine du commerce et de la finance;</p> <p>d) Nombre de pays bénéficiant des activités de la CEA qui déclarent pouvoir exploiter ou avoir exploité des connaissances et des compétences acquises avec le concours de la Division du commerce et du développement économique de la CEA.</p>
Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable	Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des politiques, des stratégies et des programmes tenant compte des synergies entre l'agriculture et l'environnement aux fins de promouvoir le développement durable en Afrique.	Amélioration des capacités nationales d'élaboration et d'exécution de politiques tenant compte des interdépendances entre l'agriculture et l'environnement, à mettre en œuvre dans le cadre de plans et de stratégies de développement durable et d'autres plans et stratégies nationaux en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable.	Accroissement du nombre d'États membres ayant des plans et des stratégies nationaux de développement durable et d'autres plans et stratégies, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, qui tiennent compte des interdépendances entre l'agriculture et l'environnement.

Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique	<p>Favoriser les pratiques de bonne gouvernance au bénéfice de tous les secteurs de la société, notamment la fonction publique, le secteur public, le développement du secteur privé et la société civile, et appuyer le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.</p>	<p>a) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de gouvernance démocratique, de droits de l'homme et de consolidation de la paix pour permettre aux États africains de réaliser les objectifs et d'honorer les engagements régionaux et internationaux, notamment ceux qui sont énoncés dans le NEPAD, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les objectifs de la Déclaration du Millénaire;</p> <p>b) Renforcement de la capacité des pays africains d'améliorer les résultats et de promouvoir le sens des responsabilités, le sentiment d'appropriation, l'obligation redditionnelle et la transparence dans la fonction publique et les organismes publics.</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui appliquent des pratiques et des politiques exemplaires en matière de gouvernance démocratique, de droits de l'homme et de reconstruction après un conflit, ainsi que des cadres de développement dans le contexte du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;</p> <p>b) Augmentation du nombre de pays qui mettent en place des procédures, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le secteur public en vue d'améliorer les résultats et la transparence, de sorte à assurer l'établissement de rapports réguliers sur les ressources publiques et une meilleure utilisation de celles-ci.</p>
Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement	<p>Renforcer et pérenniser une société de l'information en Afrique, et renforcer la capacité d'élaborer, d'adapter et d'appliquer des politiques et programmes judicieux en matière de science et technique.</p>	<p>a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'égalité de sexe sans exclusive, visant à utiliser l'information aux fins du développement;</p> <p>b) Amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de l'information aux fins du développement, aux niveaux national, régional et sous-régional;</p> <p>c) Amélioration de la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes pour la promotion de la science et de la technique en vue de faire face aux problèmes et priorités de développement de l'Afrique.</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré des politiques et des plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication et d'une infrastructure des données géospatiales;</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, notamment de programmes pilotes, visant à mettre l'information au service du développement; ii) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités pour mettre en place une économie du savoir aux niveaux national, sous-régional et régional;</p> <p>c) Augmentation du nombre de pays qui ont formulé et mis en œuvre des politiques et des programmes en matière de science et de technique grâce aux activités de la CEA.</p>
Sous-programme 5: Coopération économique et intégration régionale	<p>Promouvoir une coopération économique efficace entre les États membres et renforcer le processus de l'intégration régionale en Afrique, grâce à des échanges commerciaux</p>	<p>a) Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de politiques dans les domaines du commerce intra-africain axé sur le développement et l'intégration régionale;</p> <p>b) Capacité accrue des pays d'adopter des politiques et de mettre en œuvre des programmes visant à développer l'infrastructure et à</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays ayant harmonisé leurs politiques touchant à l'intégration régionale, conformément aux conventions et aux protocoles adoptés;</p> <p>b) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et mis en œuvre par les pays africains et les</p>

	intra-africains accrus et à une intégration physique plus poussée, l'accent étant mis sur le développement de l'infrastructure et la mise en valeur des ressources naturelles.	mettre en valeur les ressources naturelles, ainsi que d'autres biens publics régionaux, dans le but de favoriser le commerce intrarégional et l'intégration régionale.	communautés économiques régionales pour renforcer et développer l'infrastructure et mettre en valeur les ressources naturelles, ainsi que d'autres biens publics régionaux.
Sous-programme 6: Égalité des sexes et participation des femmes au développement	Contribuer à la promotion de la femme et à l'égalité des sexes dans les États membres.	<p>a) Prise en compte plus systématique de l'égalité des sexes dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, et réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire;</p> <p>b) Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre les résolutions, les conventions, les instruments et les protocoles régionaux et mondiaux sur les droits fondamentaux des femmes et d'en assurer le suivi.</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays qui tiennent compte de l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes;</p> <p>b) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques en vue de mettre en œuvre les résolutions, les conventions, les instruments et les protocoles régionaux et mondiaux sur les droits fondamentaux des femmes.</p>
Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement <i>A. Activités sous-régionales de développement en Afrique du Nord</i>	Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale par des activités opérationnelles ciblées sur les priorités spécifiques des cinq sous-régions dans le cadre général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.	<p>a) Renforcement de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et des autres organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et d'harmoniser les politiques macroéconomiques et sectorielles visant à répondre aux priorités de développement sous-régional en Afrique du Nord, notamment la gestion et l'utilisation des ressources en eau, l'emploi et la création d'emplois, le commerce (le commerce intrarégional et mondial) ; le développement des technologies de l'information et de la communication;</p> <p>b) Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration régionale en Afrique du Nord;</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires en Afrique du Nord;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des projets de formation;</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'actions menées en commun avec les principaux partenaires aux niveaux sous-régional et national, notamment par les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>ii) Renforcement de la diffusion des connaissances, notamment les publications-phares, les études déterminées par la demande et les documents d'orientation;</p> <p>iii) Augmentation de la contribution des États membres aux bases de données de la Commission et vice-versa;</p>

		<p>c) Renforcement du rôle des institutions intergouvernementales au niveau sous régional par l'amélioration des réseaux entre les principales parties prenantes au programme de développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres entités sous-régionales.</p>	<p>c) Augmenter la diffusion des rapports de réunions et conférences importantes du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.</p>
<p>Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement <i>B. Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Ouest</i></p>	<p>Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale par des activités opérationnelles ciblées sur les priorités spécifiques des cinq sous-régions dans le cadre général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>a) Renforcement de la capacité des États membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), des organisations intergouvernementales et de celles de la société civile de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes sur des questions portant sur la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement, le développement du secteur privé, la promotion de l'investissement, l'emploi et la réduction de la pauvreté ainsi que sur la reconstruction, la reprise et le développement après les conflits;</p> <p>b) Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes pluriannuels élaborés en collaboration avec la CEDEAO et aider à la mise en œuvre de ceux en vigueur formulés dans le cadre du NEPAD;</p> <p>c) Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux au niveau sous-régional, grâce à une meilleure coopération entre les principales parties concernées qui participent au programme de développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres institutions sous-régionales.</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest; ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des projets de formation;</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'actions menées en commun avec la CEDEAO et des partenaires importants aux niveaux sous-régional et national, notamment par les équipes de pays des Nations Unies; ii) Augmentation de la diffusion des connaissances, en particulier des publications phares, des études réalisées à la demande et des documents de politique générale; iii) Augmentation de la contribution des États membres aux bases de données de la Commission et vice-versa.</p> <p>c) Accroissement de la diffusion des rapports issus des grandes réunions et conférences du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.</p>

<p>Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement C. <i>Activités sous-régionales de développement en Afrique centrale</i></p>	<p>Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale par des activités opérationnelles ciblées sur les priorités spécifiques des cinq sous-régions dans le cadre général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>a) Renforcement de la capacité des États membres, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), des organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et d'harmoniser les programmes et les politiques macroéconomiques et sectorielles;</p> <p>b) Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique centrale;</p> <p>c) Renforcement du rôle des institutions intergouvernementales au niveau sous-régional par l'amélioration de la concertation entre les principales parties prenantes au programme de développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres organismes sous-régionaux.</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires dans la sous-région;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des projets de formation;</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'actions menées en commun avec les principaux partenaires aux niveaux sous-régional et national, notamment les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>ii) Renforcement de la diffusion des connaissances, notamment les publications phares, les études déterminées par la demande et les documents d'orientation;</p> <p>iii) Augmentation de la contribution des États membres aux bases de données de la Commission et vice-versa;</p> <p>c) Augmentation de la diffusion des rapports des réunions et des conférences importantes du Bureau sous-régional en Afrique centrale, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.</p>
<p>Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement D. <i>Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Est</i></p>	<p>Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale par des activités opérationnelles ciblées sur les priorités spécifiques des cinq sous-régions dans le cadre général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement</p>	<p>a) Renforcement de la capacité des États membres, du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA), de la Commission de l'océan Indien, et des autres organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et d'harmoniser les politiques macroéconomiques et sectorielles dans les domaines prioritaires tels que la sécurité alimentaire, la terre et l'environnement, le transport, l'énergie, la mise en valeur des bassins lacustres et fluviaux, la gestion macroéconomique, l'égalité des sexes et l'emploi des jeunes, et le développement et l'utilisation des technologies de l'information et de la</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires de la sous-région de l'Afrique de l'Est;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des projets de formation;</p>

	convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.	<p>communication;</p> <p>b) Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique de l'Est;</p> <p>c) Renforcement du rôle des institutions intergouvernementales au niveau sous-régional par l'amélioration de la concertation entre les principales parties prenantes au programme de développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres organismes sous-régionaux.</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre d'actions menées conjointement par les principaux partenaires aux niveaux sous-régional et national, notamment par les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>ii) Renforcement de la diffusion des connaissances, notamment les publications phares, les études déterminées par la demande et les documents d'orientation;</p> <p>iii) Augmentation de la contribution des États membres aux bases de données de la Commission et vice-versa;</p> <p>c) Augmentation de la diffusion des rapports des réunions et des conférences importantes du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.</p>
<p>Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement <i>E. Activités sous-régionales de développement en Afrique australe</i></p>	Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale par des activités opérationnelles ciblées sur les priorités spécifiques des cinq sous-régions dans le cadre général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.	<p>a) Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés qui ont trait aux questions prioritaires de développement au niveau sous-régional, notamment la sécurité alimentaire ; les échanges commerciaux intra-régionaux, le développement des infrastructures/l'exploitation des ressources minérales; le développement industriel; l'égalité des sexes, la jeunesse, l'emploi et le VIH/sida;</p> <p>b) Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes pluriannuels avec les principaux partenaires et parties prenantes, y compris la SADC, le Secrétariat du NEPAD et la Banque de</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention des États membres, de la SADC, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires de la sous-région;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des projets de formation;</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'actions menées en commun avec des partenaires de poids aux niveaux sous-régional et national, notamment par les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>ii) Augmentation de la diffusion des connaissances, en</p>

		développement de l'Afrique australe;	particulier des publications phares, des études réalisées à la demande et des documents de politique générale; iii) Augmentation de la contribution des États membres aux bases de données de la Commission et vice-versa.
		c) Renforcement du rôle des institutions intergouvernementales au niveau sous-régional par l'amélioration de la concertation entre les principales parties prenantes au programme de développement régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres organismes sous-régionaux.	c) Augmentation de la diffusion des rapports des réunions et des conférences importantes du Bureau sous-régional en Afrique australe, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.
Sous-programme 8: Planification et administration du développement	Renforcer les capacités nationales et régionales en vue de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique.	a) Renforcer les compétences techniques et analytiques des spécialistes des secteurs public et privé, qui exercent des fonctions essentielles de planification et de gestion au sein des États membres.	Sur le plan national, augmentation du nombre d'experts capables de concevoir des instruments politiques en utilisant les compétences analytiques, les méthodes et les outils présentés dans les cours et dans les documents de sensibilisation de l'Institut africain de développement économique et de planification.
Sous-programme 9: Statistiques	Améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales essentielles, notamment les indicateurs de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes et pratiques optimales convenues à l'échelle internationale, et promouvoir la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.	a) Renforcement des capacités statistiques des États membres en vue d'améliorer la gestion économique et de surveiller les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992; b) Renforcement de la capacité de collecter des statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la condition des femmes dans les groupes socioéconomiques.	a) i) Augmentation du nombre d'organismes de statistique qui recueillent les données minimales requises et se conforment au Système de comptabilité nationale de 1993; ii) Augmentation du nombre de pays qui ont adopté et mis en œuvre la stratégie nationale pour le développement des statistiques; b) Augmentation du pourcentage de participants et de parties prenantes aux ateliers et séminaires organisés par la CEA qui indiquent avoir amélioré leurs connaissances en matière de collecte et d'utilisation de statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la condition des femmes.

<p>Sous-programme 10: Développement social</p>	<p>Renforcer la capacité des institutions des États membres de formuler des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, de fournir des services sociaux équitables et d'intégrer la dimension sociale dans le processus de développement, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p>a) Amélioration de la capacité des États membres d'élaborer, d'exécuter et de superviser des stratégies de réduction de la pauvreté conformément aux objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les priorités du NEPAD;</p> <p>b) Augmenter les capacités nationales d'intégrer les dimensions sociales dans tous les secteurs de développement, notamment, les préoccupations et les besoins des groupes vulnérables de la population relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p>a) Accroissement du nombre de pays qui se basent, dans leurs politiques et programmes nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, sur les Objectifs du Millénaire pour le développement;</p> <p>b) Augmenter le nombre de pays qui ont élaboré des plans et possibilités d'options répondant aux préoccupations des populations et aux Objectifs du Millénaire pour le développement pertinents.</p>
---	---	---	---